



*Communiqué de presse*

*Paris, le 14 décembre 2023*

## **Le 19<sup>e</sup> Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié récompense neuf entreprises**

### **RENAULT GROUP reçoit la plus haute distinction**

Le Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié, créé en 2004 par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), met à l'honneur chaque année les entreprises qui développent les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié.

Cette 19<sup>e</sup> édition organisée par la FAS en partenariat avec Amundi, Clifford Chance et Groupe Alixio, acteurs de référence de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié, s'est déroulée mercredi 13 décembre 2023 dans les locaux d'Amundi en présence des lauréats et des membres du jury du Grand Prix FAS, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la FAS.

A cette occasion, la FAS a récompensé neuf entreprises issues de tous secteurs, cotées ou non cotées, grands groupes internationaux, ETI ou PME, pour leur engagement et leur politique de partage volontariste en matière d'actionnariat salarié.

Les entreprises primées développent de manière significative l'actionnariat salarié tant en France qu'à l'international et l'intègrent dans leurs enjeux ESG et RSE comme un élément fort de leur politique sociale et de gouvernance.

En 2023, la FAS met à l'honneur **RENAULT GROUP** en lui décernant le GRAND PRIX de la FAS, la plus haute distinction. Dans le contexte de son plan stratégique RENAULUTION, le Groupe a enclenché une politique d'actionnariat salarié ambitieuse pour renforcer le poids des salariés dans son actionnariat et vise à atteindre 10% du capital détenu par les salariés d'ici 2030.

Conjointement à cette cérémonie de remise des prix, la FAS a organisé un colloque avec plusieurs tables rondes sur le thème « **La place de l'actionnariat salarié dans le partage de la valeur** » en présence de nombreux dirigeants d'entreprise et personnalités du monde politique, économique et social.

« Depuis 30 ans, la FAS sensibilise tous les acteurs sur l'importance de développer l'actionnariat salarié pour associer davantage les salariés à la performance, au capital et à la gouvernance des entreprises, et ainsi mieux partager la valeur créée. Notre fédération ambitionne de porter l'actionnariat salarié à hauteur de 10% du capital des entreprises françaises à l'horizon 2030. Nous sommes ravis de récompenser les meilleures d'entre elles à l'occasion du Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié », ont

déclaré conjointement **Loïc Desmouceaux**, Président de la FAS, et **Olivier Paon**, Délégué général de la FAS.

Voici le nom des **neuf entreprises primées par le jury du Grand Prix FAS 2023**, les appréciations associées et les liens vers les interviews filmées des lauréats :

#### GRAND PRIX FAS 2023

**RENAULT GROUP** : Un véritable engagement dans un nouveau « contrat social ». La volonté des dirigeants d'enclencher une politique d'actionnariat salarié de grande ampleur s'inscrivant sur le long terme. L'actionnariat salarié est complètement intégré dans la politique ESG et RSE du Groupe. Des conditions financières excellentes (décote de 30% et abondement unilatéral). Une très bonne communication avec les salariés et un représentant des actionnaires salariés au Comité de stratégie et du développement durable. Un taux d'actionnariat salarié porté à 5,25% à l'issue des opérations 2022 et 2023. Enfin, un objectif ambitieux d'atteindre 10% du capital détenu par les salariés en 2030 grâce à la mise en place régulière d'opérations. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

#### Grand Prix du CAC All Tradable

**AIRBUS** : Une opération annuelle. Un engagement dans la durée depuis près de 25 ans d'actionnariat salarié. Une offre pour de nombreux pays et territoires (45), sur les 5 continents. Une approche universelle et inclusive avec un abondement graduel inversement proportionnel aux actions souscrites. Résultat : 85% des salariés du Groupe sont actionnaires au niveau mondial. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

#### Grand Prix de l'Indice FAS-IAS®

**ENGIE** : Le dépassement pour la première fois du seuil de 4% du capital. La décision d'accélérer le développement de l'actionnariat salarié avec le passage à une récurrence biannuelle des opérations. La volonté d'associer durablement les salariés à la feuille de route stratégique et aux résultats du Groupe. Une large palette d'outils de communication et un programme de formation de 3 jours à l'attention des salariés pour comprendre les fondamentaux financiers d'une entreprise. Un administrateur actionnaire salarié membre du Conseil d'administration et du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

#### Grand Prix des ETI, PME ou Start-up

**WAVESTONE** : Un pourcentage de 7,8% d'actionnariat salarié. Une opération annuelle depuis 2007 et désormais ouverte à tous les pays. Une politique d'actionnariat salarié intégrée à la politique RSE de l'entreprise. Un représentant des actionnaires salariés au conseil d'administration et membre du comité RSE. La création d'un Comité consultatif des actionnaires individuels et d'un Club Actionnaires, tous deux ouverts aux actionnaires salariés. Bravo ! [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

#### Grand Prix des sociétés non cotées

**NGE** : Un excellent dossier. Une opération annuelle depuis 2015. 72 % du capital de NGE sont détenus par les fondateurs, dirigeants et salariés, dont 21% collectivement par plus de 9000 collaborateurs. Un abondement de 300%. Une très bonne communication qui donne la parole aux salariés. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

### Grand Prix des sociétés non cotées (première opération)

**SUEZ** : Une approche innovante et ambitieuse qui inscrit l'actionnariat salarié dans l'acte de naissance de SUEZ. Un réinvestissement réussi des avoirs détenus précédemment dans les anciens fonds pour lancer l'actionnariat salarié de SUEZ société non cotée. Une innovation majeure avec un premier fonds à effet de levier dans les sociétés non cotées. Une opération inaugurale d'envergure qui permet de dépasser l'objectif de 3% du capital détenu par les salariés dès les premiers mois d'existence du Groupe. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

### Grand Prix des sociétés non cotées sous RES ou LBO avec actionnariat salarié collectif

**FAUCHE** : Un engagement de longue date et un élargissement progressif de la détention du capital aux salariés à travers trois LBO successifs : managers et salariés deviennent actionnaires majoritaires à hauteur de 80 %, dont 16% détenus collectivement et un objectif affiché de renforcer progressivement, plus encore, la participation collective des salariés. Une vraie implication des salariés. Une participation active aux enjeux RSE du Groupe. De nombreuses formations à destination des salariés. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

### Prix Coup de Cœur du Jury

**CARREFOUR** : Une première opération depuis de nombreuses années. La décision du Groupe d'inscrire l'actionnariat salarié dans sa nouvelle stratégie. Un coup de cœur pour une approche RSE originale qui prévoit d'affecter 50% des fonds collectés au financement de projets environnementaux et sociaux. Une excellente communication vers les salariés avec plus de 1000 coachings et 4200 réunions de proximité. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

### Prix Coup de Cœur des 30 ans

**STEF** : Prix Coup de Cœur qui vient récompenser la démarche pionnière de l'entreprise, la constance de sa politique d'actionnariat salarié depuis 30 ans et la réussite de son modèle fédérateur, véritable levier de performance économique et sociale de l'entreprise. 73% du capital de l'entreprise est détenu par son management et ses salariés, dont 18% dans le cadre d'un actionnariat collectif de type FCPE. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Enfin, pour la cinquième année consécutive, la FAS a attribué le **Prix de la recherche académique sur l'actionnariat salarié**, décerné par son Conseil scientifique, dont la vocation est de soutenir et de promouvoir la recherche sur les aspects économiques et sociaux de l'actionnariat salarié. Ce Conseil réunit des universitaires et chercheurs, des représentants d'associations d'actionnaires salariés, des représentants de la gestion financière ainsi que des entreprises.

En 2023, le Prix est décerné à 4 co-auteurs d'un article publié par la revue Elsevier. Il s'agit de Jan HENNIG, de l'Université de Groningue (Pays Bas), de Carolin AHRENS et de Michael WOLFF de l'Université de Goettingen (Allemagne) ainsi que de Jana OEHMICHEN de l'Université de Mayence (Allemagne). L'article, d'une grande qualité méthodologique, est consacré à l'influence de la détention d'actions de leur entreprise sur la fidélité à celle-ci chez les salariés non-cadres d'une grande entreprise multinationale européenne entre 2011 et 2015.

**A propos de la FAS :**

La Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, des PME non cotées jusqu'aux grands groupes internationaux. La FAS représente les 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Organisé en partenariat avec Amundi, Clifford Chance et Groupe Alixio, le Grand Prix de la FAS récompense chaque année les sociétés françaises qui participent activement au développement de l'actionnariat salarié.

[Voir l'interview Grand Prix FAS 2023 en cliquant ici.](#)

[www.fas.asso.fr](http://www.fas.asso.fr)

**Contact presse :**

**Agence Fargo :**

Aïssata SISSOKO - Tel. 06 58 42 43 45 - [asissoko@fargo.agency](mailto:asissoko@fargo.agency)